

DELIBERATION N° 92/2026/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 17 JUILLET 2026 A 9H00
A LA SALLE DE DELIBERATION « DANIELLE BREVET » DE LA CACL

APPROBATION DE LA DESIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA CACL AU SEIN DE CAP ACCESSION GUYANE.

Nombre de Conseillers en exercice : 56
Nombre de Procurations : 10

Nombre de Conseillers Présents : 40
Date de la convocation : 07 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi dix sept juillet à neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Madame Sandra TROCHIMARA

ÉTAIENT PRÉSENTS : ADELSON Gilles – ADELSON Malika - AGESILAS Marc – ALLEN Dean-Nick – ALLEN Joël – AMBROISE Jean- Marc – ANATOLE Marc-Olivier – AZER monique – Joseph BELBRUN - BELIZAIRE Julner – BENOIT Marie-Sylvie — CASTOR Daniel — CHAMBRIER Jean-Philippe — DAOUDI Yahya - DENIZOT delphine – DIMANCHE Corine – DUFORT Darling – DUPUY marie-Antoinette – ELIBOX Thierry - FAUBERT Christian – FELIX serge — GUARD Jemêtre – HIDAIR LOUIS Laura – LABEAU Patrick – LAQUITAINE Jean – LOE-MIE Roland – MILZINK CINCINAT Yolande – NICOLAS Jean-Michel — PLENET Claude – PREVOT BOULARD Stéphanie – RIBAL AUBIN Dorothy –RICHE David - SAHA Erick Félipe - SAINT-HILAIRE Fabiola – SERVIUS Hélène – SILEBER Rolande – SMOCK Serge - TORVIC Eliodor – TROCHIMARA Sandra – VICTOR Patricia -

PROCURATIONS : METTELLA BOURDON donne procuration à Jean-Marc AMBROISE - PANELLE KARAM donne procuration à Joseph BELBRUN – CHENG TUNG Kenny donne procuration à Marie Sylvie BENOIT – BERTONI Dominique donne procuration à Patricia VICTOR – CLIFFORD Liser donne procuration à Serge FELIX – PIRIS VILHENA Rose marie donne Yahya DAOUDI – DELAR Seedna donne procuration à DUPUY Marie Antoinette – Farah GRISET-KHAN donne la procuration à Sandra TROCHIMARA – PAUL Hélène donne la procuration à Jemêtree GUARD – JACQUES Sandrine donne procuration à Serge SMOCK –

ÉTAIENT ABSENTS : AMOIDA Soebriena – CONTOUT Yari-Bernard – Eline GRAND EMILE – NEMOR Ismaël – PRINCE Emmanuel

INFORMATION Monsieur DUFAIL Serge est présent en remplacement d'un élu communautaire démissionnaire, Monsieur Olivier KONG – il ne prend pas part au vote à cette plénière.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Serge SMOCK

50 POUR	ADELSON Gilles – ADELSON Malika - AGESILAS Marc – ALLEN Dean-Nick – ALLEN Joël – AMBROISE Jean- Marc – ANATOLE Marc-Olivier – AZER monique – Joseph BELBRUN - BELIZAIRE Julner – BENOIT Marie-Sylvie — CASTOR Daniel CHAMBRIER Jean-Philippe — DAOUDI Yahya - DENIZOT delphine – DIMANCHE Corine – DUFORT Darling – DUPUY marie-Antoinette – ELIBOX Thierry - FAUBERT Christian – FELIX serge — GUARD Jemêtre – HIDAIR LOUIS Laura – LABEAU Patrick – LAQUITAINE Jean – LOE-MIE Roland – MILZINK CINCINAT Yolande – NICOLAS Jean-Michel — PLENET Claude – PREVOT BOULARD Stéphanie – RIBAL AUBIN Dorothy –RICHE David - SAHA Erick Félipe - SAINT-HILAIRE Fabiola – SERVIUS Hélène – SILEBER Rolande – SMOCK Serge - TORVIC Eliodor – TROCHIMARA Sandra – VICTOR Patricia - PROCURATIONS : METTELLA BOURDON donne procuration à Jean-Marc AMBROISE - PANELLE KARAM donne procuration à Joseph BELBRUN – CHENG TUNG Kenny donne procuration à Marie Sylvie BENOIT – BERTONI Dominique donne procuration à Patricia VICTOR – CLIFFORD Liser donne procuration à Serge FELIX – PIRIS VILHENA Rose marie donne Yahya DAOUDI – DELAR Seedna donne procuration à DUPUY Marie Antoinette – Farah GRISET-KHAN donne la procuration à Sandra TROCHIMARA – PAUL Hélène donne la procuration à Jemêtree GUARD – JACQUES Sandrine donne procuration à Serge SMOCK –
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N°698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la Communauté des Communes du Centre Littoral (CCCL) modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N°2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 154-CBC-20 en date du 29 juillet 2020 portant approbation des compétences transférées et actualisation des statuts de la CACL ;

Vu la délibération N°31/2020/CACL relative à l'adoption du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020 – 2025 ;

Vu la délibération N°26/2026/CACL en date du 20 avril 2026 portant élection de la Présidente de la CACL ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement, habitat, logement et renouvellement urbain » en date du jeudi 09 juillet 2026 ;

Vu l'avis favorable de la Commission mixte finances / Bureau en date du mercredi 15 juillet 2026 ;

Considérant la compétence « Habitat » de la CACL ;

Considérant les orientations du PLH visant à :

- ✿ Affirmer le rôle de la CACL comme pilote de la politique intercommunale de l'habitat ;
- ✿ Faciliter les parcours résidentiels ;
- ✿ Prévenir et traiter les différentes formes d'habitat spontané ;
- ✿ Réhabiliter le parc existant dans une perspective d'amélioration durable du parc ;
- ✿ Renforcer le partenariat sur l'habitat.

Considérant la participation de la CACL au capital de CAP Accession Guyane ;

Considérant la nécessité de désigner un représentant de la CACL au sein de CAP Accession Guyane ;

Vu le Rapport de la Présidente de la CACL sur l'approbation de la désignation du représentant de la CACL au sein de CAP Accession Guyane ;

Entendu l'exposé de Madame la Présidente, après avoir délibéré

DÉCIDE

ARTICLE 1^{ER} :

De prendre acte du **Rapport N° 92/2026/CACL** de la Présidente relatif à l'approbation de la désignation du représentant de la CACL au sein de CAP Accession Guyane.

ARTICLE 2 :

D'approuver la désignation de Monsieur Gilles ADELSON, Maire de Macouria, Premier Vice-Président de la CACL délégué à l'Aménagement, à l'Habitat, au Logement et au Renouvellement Urbain, en qualité de représentant de la CACL au sein de CAP Accession Guyane pour une période de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale (AG) qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028.

ARTICLE 3 :

D'autoriser Monsieur Gilles ADELSON à représenter la CACL au sein des instances de gouvernance de CAP Accession Guyane, où il exerce actuellement les fonctions de Vice-Président et membre de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

ARTICLE 4 :

D'autoriser la Présidente à exécuter la présente délibération et à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : *La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Guyane sis 7 rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.*

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 17 juillet 2026

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

**LA PRÉSIDENTE DE LA CACL
MAIRE DE LA VILLE DE CAYENNE**

Sandra TROCHIMARA

SIGLES : ACRONYMES

AG	Assemblée Générale
AP	Assemblée Plénière
CACL	Communauté d'Agglomération du Centre Littoral
CAO	Commission d'Appel d'Offres
CCCL	Communauté des Communes du Centre Littoral
CCH	Code de la Construction de l'Habitation
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
PLH	Programme Local de l'Habitat